

DEL 2022/051

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt deux
Le Mercredi 06 Avril à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.

Étaient présents 26 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves **LE GOFF**, Hélène **LE BOURHIS**, Robert **RAOUL**, Martine **BOUCHER**, Jean-François **LE MAT**, Marie-Pierre **GIRE**, Guy **FAOUCHER**, Danielle **LE GALL**, Frédéric **LE BEUX**, Fabienne **CAILLAREC**, Ludovic **RUHIER**, Anne **LE GALL**, Frédéric **MICHEL**, Marine **SENECHAL**, Jean-Pierre **GUILLOU**, Didier **MORGANT**, Delphine **BOUGUENNEC**, Michel **GARO**, Isabelle **QUELVEN**, Roland **SAINT-JORE**, Pascale **DUFLEIT**, Cédric **GOUIFFES**, Jacqueline **SABATIER**, Marie-Antoinette **PEDRONO**, Christian **CARDUNER**, Pierrette **LE FLOCH**, Marie-Josée **CANEVET**.

ABSENT(S) EXCUSE (S) : Anne-Laure **LE GRAND**, Michel **GARO**, Jean Michel **LEMIEUX**, qui ont donné respectivement procuration à Danielle **LE GALL**, Jean-Pierre **GUILLOU**, Christian **CARDUNER**.

Monsieur Cédric **GOUIFFES** a été élu Secrétaire.

DEL 06.04.2022 - 2020/051 : ACCEPTATION DE DONS POUR L'ACCUEIL D'UNE ETAPE D'ARRIVEE DU TOUR DE BRETAGNE LE 29 AVRIL 2022 :

RAPPORTEUR: M. LE MAT

L'assemblée délibérante est informée que la 55ème édition du tour de Bretagne Cycliste aura lieu du 25 avril au 1er mai 2022. La commune a été approchée par l'organisation du Tour de Bretagne, afin de recevoir en qualité de « collectivité hôte » le Village arrivée de l'étape PLOERMEL-SCAER d'environ 200 Kms.

Il est attendu environ 500 personnes pour le staff, dont 24/25 équipes de 6 coureurs cyclistes, le 29 avril 2022 (vers 16h30). La commune s'engage à participer financièrement à hauteur de 12 000€ pour cet événement sportif qui est une marque de reconnaissance pour la promotion du cyclisme breton et du territoire. La couverture médiatique de cette épreuve permettra la mise en valeur de notre commune et la valorisation de notre patrimoine.

Les élus et services de la commune vont mener un travail de concertation avec les associations et les écoles scaëroises afin d'engager chacun à être partie prenante de cet événement, et mener une campagne de sollicitation de subventions ou mécénat auprès de partenaires financiers pour minorer le reste à charge pour la Commune.

Il appartient donc au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser M. LE MAIRE à percevoir les dons versés par les entreprises et les particuliers pour l'accueil de cette étape d'arrivée du Tour de Bretagne 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération n°2020/036 du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020 notifiant les pouvoirs du Maire ;

VU la délibération n°2022/009 du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2022 autorisant la signature de la convention de partenariat entre la Commune de Scaër et le Tour de Bretagne Cycliste 2022 pour l'accueil d'une étape le 29 avril 2022 sur la Commune de Scaër,

Considérant l'article L2122-22 du CGCT déléguant le droit d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant les dons qui pourraient être perçus à l'occasion de l'accueil d'une étape du Tour de Bretagne qui se déroulera le 29 Avril 2022 sur notre commune ;

VU l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 30 Mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

D'ACCEPTER, au titre de dons, toutes les sommes versées par des entreprises ou particuliers pour l'accueil d'une étape du Tour de Bretagne le 29 04 2022.

D'INFORMER l'assemblée délibérante des dons perçus pour le passage du Tour de Bretagne 2022.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE SCAER' around the perimeter.